

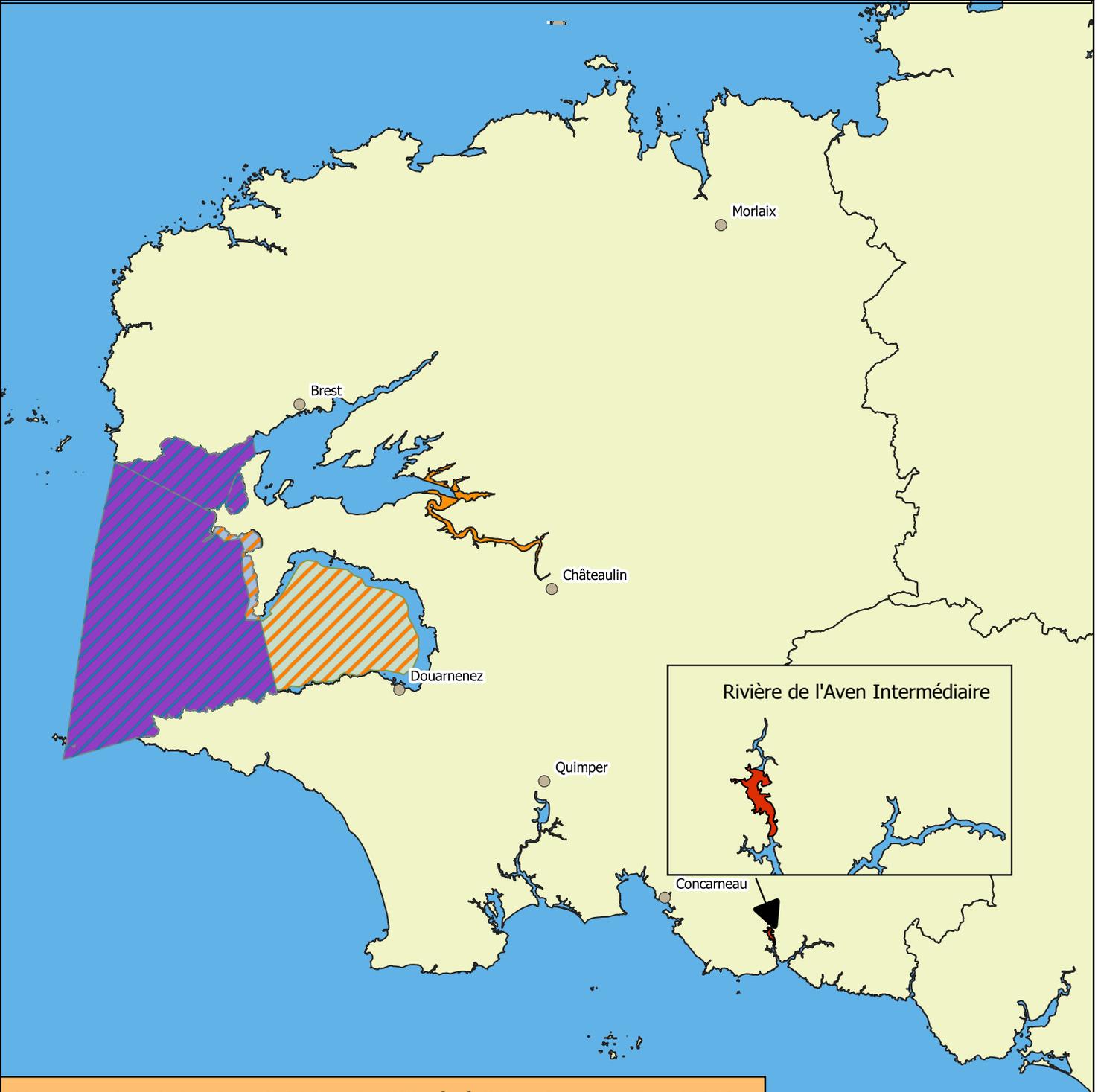


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)  
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site: [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)



## Situation depuis le 12 avril 2024 - Rediffusée à l'identique le 15 avril 2024

### Contaminations chimiques

 Pêche et récolte des moules interdite (plomb)

### Contaminations phytoplanctoniques

 Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles)

 Toxines amnésiantes : fermeture tout coquillage

 Toxines amnésiantes : fermeture tout coquillage sauf amandes, spisules, praires et vernis

### Contamination microbiologique

 fermeture pour les huîtres

0 15 30 km